



LES ETATS du GRAND TURC

Le pauvre sultan de Turquie voit
crouler son empire — ce dont nous
sommes loin de le plaindre—et il est
intéressant, dans les circonstances de
mettre nos lecteurs au courant des

moeurs parfois étranges établies en ces pays orientaux.

Une chose que peu de personnes savent, c'est qu'il est interdit
aux potentats tures d'aller à l'étranger.

En effet, le "Commandeur des Croyants" ne doit quitter son
territoire que l'épée à la main, pour courir à des conquêtes. La
règle est immuable et nul ne peut s'y soustraire. Aussi est-il in-
téressant de rappeler le subterfuge employé par le sultan pour
venir à l'Exposition de 1867, à Paris.

Les journaux tures annoncèrent, à cette époque, que le gou-
vernement français faisait gracieusement cession de son territoire
au sultan durant son séjour en France. De la sorte, les princi-
pes furent sauvegardés et le sultan put recevoir la somptueuse
hospitalité de Napoléon III, sans cesser d'habiter une possession
ottomane.

Le protocole se prêta à cette exigence et le sultan restitua ga-
lamment le pays de France en s'embarquant pour retourner à
Constantinople.

Il est probable que les restitutions et les cessions qu'il devra
faire après la guerre seront plus sérieuses et plus définitives.

— 0 —